

COMMUNE DE LACHAU

Compte rendu de la séance du 19 février 2021

Étaient présents : MAGNUS Philippe, RIGAT Alex, TREMORI Marie-Line, MURAT Lou, CAPRON Christine, RIPERT Isabelle, BLANC Yves, FEMY Michaël, RICHAUD Guillaume, IRENEE Sandrine

Avaient donné pouvoir :

Étaient absents ou excusés : MICHEL Cédric

Secrétaire(s) de la séance : Lou MURAT

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu de la séance du 15 janvier 2021
- 2- Informations diverses
- 3- Appel à projet Centres de Villages : passage devant la Commission Economie du Département
- 4- Compte-rendu du Comité de Programmation de la Dotation de solidarité Territoriale du 4 février 2021
- 5- Personnel communal : remplacement d'un agent technique
- 6- Enlèvement des encombrants
- 7- Lotissement : point sur les ventes
- 8- Ecurie Sarlin
- 9- Orientations Budgétaires 2021
- 10- Compte-rendu des commissions et délégations
- 11- Questions diverses

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

(DE 2021 03) Approbation de devis pour la mise en sécurité du bâtiment dit "écurie Sarlin"

Monsieur le Maire expose que, en raison du danger représenté par le bâtiment dit « écurie Sarlin » qui menace ruine, il y a lieu de procéder à la mise en sécurité des murs existants avant d'envisager une rénovation complète de la construction. Le local étant mitoyen de 2 maisons d'habitation et situé sur une place du village, en bordure de la voie départementale RD 201, l'étayage du mur donnant sur la rue est indispensable afin de sécuriser la circulation des piétons et des véhicules sur la chaussée. Le Maire présente un devis de l'entreprise Charpente Concept Rénovation pour l'étaiement du bâtiment.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDÉRANT le danger représenté par le bâtiment menaçant ruine,
CONSIDÉRANT que la Commune a fait l'acquisition de ce bâtiment dans l'optique de le rénover,
CONSIDÉRANT le devis présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après exposé du Maire et en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le devis de mise en place d'étais de bois et de barrières de protection de voirie avec signalisation de l'entreprise Charpente Concept Rénovation pour un montant de 6.046,00 € HT.

(DE 2021 04) Subvention aux Ecoles de l'EMALA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de l'Éducation ;
VU le décret 2008-901 du 4 septembre 2008 ;
VU les circulaires du 21 septembre 1999 modifiée, du 5 janvier 2005, et du 26 août 2008 ;

M. le Maire expose une demande de subvention présentée par Les Écoles de l'E.M.A.L.A.
E.M.A.L.A signifie : Équipe Mobile d'Animation et de Liaison Académique.
L'E.M.A.L.A. est un réseau d'écoles, dispositif dépendant directement de l'Éducation Nationale (un poste d'enseignant mis à disposition) et rattaché à la convention ruralité signée sur le secteur des Baronnies. Il permet la conception et la mise en œuvre de projets pédagogiques inter-écoles sur le secteur rural du sud-est du département (cantons de Nyons et Baronnies, de Grignan et le Diois). Les interventions en classe et regroupements ont pour objectif de :

- proposer des activités différentes, avec des personnes différentes (maître surnuméraire chargé de mission ruralité, enseignant EMALA, autres enseignants, intervenants extérieurs) dans une dynamique de co-intervention ;
- rompre l'isolement des classes rurales, tant au niveau des élèves que celui des enseignants ;
- faire connaître aux enfants d'autres enfants qu'ils fréquenteront plus tard au collège ;
- permettre des activités par cycle lors des regroupements d'écoles.

Ces activités, scientifiques, artistiques, culturelles ou sportives, sont articulées autour d'un projet annuel commun à quelques classes et permettent aux élèves concernés de communiquer et d'échanger.

Les activités sont préparées par les enseignants (réunions de concertation et de préparation) et l'enseignant EMALA puis exploitées pédagogiquement dans chaque classe, en présence ou non de l'enseignant EMALA.

Dans la mesure du possible, les projets sont ponctués de rencontres inter-écoles (accueil dans les écoles ou sorties hors les murs).

Ces interventions en classe et regroupements sont :

- un lieu d'échanges, d'approfondissement des connaissances aussi bien pour les élèves que pour les enseignants ;
- un temps de travail en équipe pour les enseignants qui élaborent ensemble le projet et le programme des interventions en classe et des journées de rencontres ;
- un temps de partage et de coopération pour les enfants qui mènent ensemble les activités proposées vers un objectif commun ;
- la mise en commun :
 - de ressources humaines : intervenants, enseignants, parents ;
 - de ressources matérielles : bus EMALA, matériel EPS, malles pédagogiques, matériel numérique ;
 - de ressources en équipements locaux : stades, aires de jeux, salles polyvalentes.

En plus des interventions en classe et de l'organisation des journées de rencontres liées aux projets EMALA, l'enseignant référent apporte du matériel et des ressources pédagogiques aux enseignants. Il assure aussi un travail de mise en relation entre les écoles et les différents partenaires sur le territoire :

- référent Éducation Nationale 26 auprès du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales et membre de la commission Éducation, en lien avec le chargé de mission « Éducation à

- l'environnement et au Territoire» du PNR : accompagnement au montage des projets, participation à la mise en place de formations pour les enseignants ;
- membre du comité coopératif de la Convention Territoriale pour l'Éducation Artistique et Culturelle portée par la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale.

Il participe, en tant que membre de l'équipe de circonscription, aux réflexions et travaux menés sur le secteur rural (Convention ruralité, aide à l'homologation de structures d'hébergements, communication, etc.).

Le montant de la subvention sollicitée pour l'année 2020-2021 est de 10 € par enfant de la commune.

CONSIDÉRANT la nécessité de participer aux projets pédagogiques concernant les enfants de la commune,

CONSIDÉRANT le nombre d'enfants concernés par l'opération pour l'année scolaire donnée,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après exposé du Maire et en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents,

ACCORDE une subvention de quatre-vingts euros (80€) à la structure Les Ecoles de l'E.M.A.L.A.

(DE 2021 05) Subvention à l'Espace de Vie Social et Culturel de la Méouge (EVSC)

Monsieur le Maire expose une demande de subvention présentée par l'association VieLaJoie.

Cette association est porteuse de l'Espace de Vie Social et Culturel de la Méouge (EVSC).

Depuis de nombreuses années ce dispositif a permis de soutenir une dynamique sur la commune d'Eourres. Aujourd'hui, grâce aux collaborations entre les acteurs socio-culturels du territoire, la CAF05 a accepté d'étendre le contrat d'animation à l'ensemble de la Vallée de la Méouge. À ce jour 3 écoles, 2 bibliothèques et 6 associations constituent l'EVSC.

Pour 2021, l'EVSC souhaite étendre ses partenariats aux autres associations sociales et culturelles de la Méouge ainsi qu'aux collectivités. À cet effet, l'EVSC a organisé une rencontre des mairies de la Haute-Vallée de la Méouge en janvier 2021. Suite à cette réunion, plusieurs besoins autour de la petite enfance, de la mobilité, du logement et des projets pour les adolescents ont émergé pour le territoire.

Afin de répondre à ces besoins, l'EVSC, en partenariat avec les acteurs socio-culturels de la Méouge souhaite porter en 2021 plusieurs projets tels que :

- Mise en place d'une maison d'assistantes maternelles (MAM) ;
- Continuité des ateliers parentaux (Café Bébé) ;
- Lancement de deux groupes de réflexion sur la problématique du logement et de la mobilité(transport) dans la Vallée ;
- Mise en place d'activités jeunesse ;
- Tournée dans les villages du pressoir à fruits et du four à pain mobiles ;
- Rédaction d'un bulletin de la Méouge ;
- Forum annuel des associations et des communes.

De plus, malgré la difficile période de 2020, l'EVSC a su organiser des événements culturels entre deux confinements et souhaite reconduire et développer ces rendez-vous pour la vallée en 2021 :

- Journées des Métiers d'art en avril ;
- Concours photos en mai ;
- Grande fête du vélo en juin ;
- Fête de la patate en septembre ;
- Fête de la Science en octobre ;
- Méouge sans moteur – Sacrée Méouge en octobre.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
CONSIDÉRANT l'intérêt de participer au financement des activités culturelles et animations profitant aux administrés de la Commune ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après exposé du Maire et en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE d'accorder une subvention d'un montant de cinquante euros (50 €) à l'Espace de Vie Social et Culturel de la Méouge (EVSC) porté par l'association VieLaJoie.

(DE 2021 06) Subvention à l'association Ecoloc

Monsieur le Maire expose une demande de subvention présentée par l'association Ecoloc.

Ecoloc a pour objet l'animation et le développement d'un centre d'accueil solidaire d'utilité sociale. Pour cela, elle inscrit ses actions dans le cadre de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) :

- elle développe des activités socioculturelles ;
- elle développe des activités d'hébergement et de restauration de groupes ;
- elle favorise la mise en réseau des dynamiques rurales et urbaines ;
- elle crée du lien dans la vallée de la Méouge ;
- elle valorise les ressources locales par différents services comme l'épicerie, l'atelier vélo, la mise à disposition de salles, l'accès à des outils partagés

À cet effet, elle met à la disposition de ses adhérents, dans le cadre de ses installations, des salles, des chambres pour les séjours, des prestations de restauration avec le concours de prestataires si besoin.

Ecoloc c'est 7 administrateurs, 2 salariés, 25 bénévoles et 400 adhérents.

Malgré la période difficile de 2020, Ecoloc a su, entre 2 parenthèses de confinement, être co-organisatrice de plusieurs événements culturels comme :

- le festival Bobines Rebelles,
- la fête de la science,
- la fête de la vannerie,
- les rencontres Moustic ...

Pour l'année 2021, Ecoloc prévoit de maintenir ces manifestations ainsi que celles qui n'ont pu avoir lieu comme la fête du vélo en juin, la fête de soutien en août ainsi que des événements culturels comme des concerts, des projections de films et des expositions.

Ecoloc c'est aussi un lieu d'activités ouvert à tous avec :

- son atelier vélo ouvert tous les mercredi après-midi,
- des ateliers de compostage,
- du yoga,
- de la linogravure.

Ecoloc met à disposition gratuitement ses salles d'activités à l'école de Barret-sur-Méouge, ainsi qu'aux associations qui ont besoin de salle de réunion, offre aux villageois et aux personnes de passage un commerce de proximité avec son épicerie, un espace internet et une laverie.

C'est aussi une gîte qui participe à la vie touristique de la vallée avec 3222 nuitées en 2020.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
CONSIDÉRANT l'intérêt de participer au financement des activités culturelles et des animations profitant aux administrés de la Commune ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après exposé du Maire et en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE d'accorder une subvention d'un montant de cinquante euros (50 €) à l'association Ecoloc.

(DE 2021 07) Marquage places handicapés - Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire expose que les subventions au titre des amendes de police vont prochainement être attribuées.

Il explique que, selon la législation en vigueur, des places de parking réservées aux handicapés doivent être créées à proximité des bâtiments publics selon un cahier des charges précis. Dans le village, les parkings de la place de la Mairie et de la place de l'Eglise sont concernés.

Le Maire présente ensuite un devis de la société MIDITRAÇAGE pour le marquage de 2 places et la fourniture et la pose des panneaux correspondants.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'obligation de proposer des places de parking réservées aux handicapés à proximité des bâtiments publics,

CONSIDÉRANT le devis présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après exposé du Maire et en avoir délibéré,

- APPROUVE le devis de la société MIDITRAÇAGE pour le marquage de 2 places PMR, y compris les 2 petits logos, et la fourniture et la pose de 2 panneaux B6d plus 2 panneaux M6h pour un montant de 1.246,30 € HT.
- SOLLICITE le Département de la Drôme pour l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police.

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée.